



Facilitez les démarches de vos usagers

grâce à FranceConnect
et au partage de données



FranceConnect, c'est quoi ?

C'est la solution proposée
par l'État pour faciliter l'accès
aux services en ligne.

FranceConnect est un **outil d'identification
et d'authentification** en ligne des utilisateurs,
simple et sécurisé.

Concrètement, il permet à l'utilisateur de **se connecter
à un service numérique sans se créer de nouveaux
identifiants**, en utilisant un compte existant parmi ceux
proposés (impots.gouv.fr, Ameli, l'Identité Numérique
La Poste, MobileConnect et moi et msa.fr).

34 M

d'utilisateurs

240 M

de connexions
en 2021 (x2 par
rapport à 2020)

1 300

services numériques
publics et privés
raccordés

5 bonnes raisons de recourir à FranceConnect

POUR VOS USAGERS :



Faciliter l'accès aux services en ligne de votre collectivité en leur évitant de créer de nouveaux identifiants à retenir



Simplifier leurs parcours et les formulaires à compléter



Leur proposer un outil simple, sécurisé et respectueux de leurs données personnelles, auquel ils sont habitués

POUR VOTRE COLLECTIVITÉ :



Disposer d'un outil clé en main, simple et rapide à implémenter, pour sécuriser et fluidifier l'accès à vos services en ligne



Vous assurer de l'identité et des coordonnées de l'utilisateur grâce à des données vérifiées

Pour quelles démarches utiliser FranceConnect ?

Pour toutes celles qui nécessitent de **se créer un compte/espace personnel** ou de **se connecter**, exemples :



Accès aux espaces et comptes Famille



Demandes d'autorisation d'urbanisme



Inscriptions : cantine scolaire, activités culturelles et sportives, bibliothèque, piscine...



Participation aux dispositifs de démocratie participative

...

→ Plus d'informations sur franceconnect.gouv.fr/partenaires



Supprimez les pièces justificatives grâce à la récupération directe de données (via API)

Utiliser FranceConnect pour vos démarches vous permet également de **supprimer les pièces justificatives et de préremplir certains formulaires** de vos services en ligne.

Il vous suffit pour cela d'utiliser les « API » mises à votre disposition. Ces interfaces informatiques **récupèreront de façon automatisée les données** dont vous avez besoin, **directement auprès des administrations** qui les détiennent : revenu fiscal de référence, statut étudiant ou demandeur d'emploi, allocataire RSA et bien d'autres.

4 bonnes raisons d'utiliser ces « API FranceConnectées »

POUR VOS USAGERS :



Simplifier leurs démarches grâce à la suppression des pièces justificatives et au préremplissage de formulaires



Accélérer le délai de traitement de leurs dossiers

POUR VOTRE COLLECTIVITÉ :



Automatiser l'instruction des dossiers



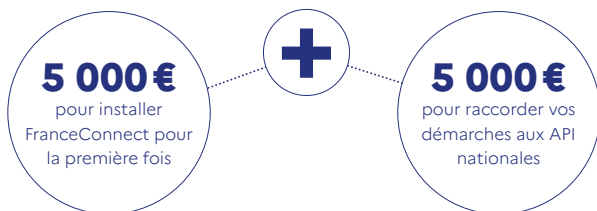
Disposer d'informations 100% fiables car récupérées directement à la source

→ Plus d'informations sur api.gouv.fr/guides/api-franceconnectees



Jusqu'à 10 000€ d'aide financière

Dans le cadre du plan France Relance, l'État vous aide financièrement à mettre en place ces solutions pour votre collectivité :



→ Informations et modalités sur france-relance.transformation.gouv.fr/fonds-collectivites
(Guichet : Déployer FranceConnect et utiliser les API nationales)

VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

Vous pouvez contacter :

Pour FranceConnect : support.partenaires@franceconnect.gouv.fr

Pour les API : contact@api.gouv.fr

**DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE
DU NUMÉRIQUE**

20 avenue de Ségur - 75 007 Paris

numerique.gouv.fr

